



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 SEPTEMBRE 2014 À 20 HEURES 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames BOUIGUE Sylvie, GARCIA Nelly, GILLAUX Sophie, LEBOUL Françoise, PERRIER Véronique, TABORSKI Catherine
et Messieurs BUJOT Jean-Claude, CUNNAC Bernard, DELMAS Eric, DUTHOIT Dominique, HOUZE Christophe, JEANNE Frédéric, LEPINE Hervé, MANGION Christophe, POMMET Bernard, VERGÉ Jean-Pierre, ZANATTA Thierry.

Pouvoirs :

Madame Anne LAMOTTE donne procuration à Bernard POMMET
Madame Anne BAYOL donne procuration à Véronique PERRIER
Madame Anne-Marie MELLET donne procuration à Frédéric JEANNE
Monsieur Matthieu YEFSAH donne procuration à Catherine TABORSKI
Madame Esma AL-GAMRA donne procuration à François LEPINEUX

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20 heures 30.

Secrétaire de séance : Eric DELMAS



9.1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte-rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.2 – DECISION DU MAIRE : Prolongation du marché de gestion et animation de l'ALAE et du PAJ par convention.

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

En raison du travail à effectuer pour finaliser le diagnostic du Projet Educatif des Territoires et ce afin d'aligner le marché avec Loisirs Education et Citoyenneté sur l'année scolaire, un avenant va prolonger ce marché jusqu'au 31 juillet 2015.

9.3 – DECISION DU MAIRE : Signature du marché de la restauration scolaire.

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Pour le marché de la restauration scolaire et le portage à domicile, la société Auteuil Insertion la Pie Verte à Cornebarrieu a été retenue pour un montant global annuel, solution de base : 65 348,00 € HT, renouvelable deux fois.

9.4 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Règlement intérieur du conseil municipal.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et à la demande de Monsieur BUJOT une réunion de concertation sur la rédaction du règlement intérieur aura lieu le lundi 6 octobre 2014 à 20h30 en mairie.

Ce document ainsi finalisé sera communiqué à tous les élus et présenté pour adoption au prochain conseil.

9-5- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Indemnités du maire.

Cette délibération abroge et remplace la délibération 3-8 du 16/04/2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Pour la commune de BRAX la population étant de 2 714 habitants (tranche 1 000 à 3 499 habitants), les indemnités maximum sont :

- Maire, au taux maximal 43 %, de l'indice 1015.
- Adjoints au taux maximal de 16,50 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer et avec effet immédiat le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée aux taux suivants :

Maire au taux de 43% soit 1 634,63 €.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9-6 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Indemnités aux adjoints.

Cette délibération abroge et remplace la délibération 3-9 du 16/04/2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 14 avril 2014, 140414 ADJ-DS, portant délégation de fonctions aux six Adjoints au Maire et à deux Conseillers Municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour la commune de BRAX la population étant de 2 714 habitants (tranche 1 000 à 3 499 habitants), les indemnités maximum sont :

- Maire, au taux maximal 43 %, de l'indice 1015.
- Adjoints au taux maximal de 16,50 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Adjoint Maire au taux de 12,375% soit 470,43 €.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9-7 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Indemnités aux conseillers titulaires d'une délégation.

Cette délibération abroge et remplace la délibération 3-9 du 16/04/2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 14 avril 2014, 140414 ADJ-DS, portant délégation de fonctions aux six Adjoints au Maire et à deux Conseillers Municipaux.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers titulaires d'une délégation, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour la commune de BRAX la population étant de 2 714 habitants (tranche 1 000 à 3 499 habitants), les indemnités maximum sont :

- Maire, au taux maximal 43 %, de l'indice 1015.
- Adjointes au taux maximal de 16,50 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Conseillers titulaires d'une délégation aux taux de 12,375 % soit 470,43 €.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.8 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation du correspondant sécurité routière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit désigner le Conseiller Municipal en charge de la sécurité routière. Cet élu sera le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux en s'appuyant sur les connaissances et les moyens que l'Etat met à sa disposition.

Sa mission consiste à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière et contribue à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité (ex. : action sociale, culture, environnement éducation, loisirs, prévention des risques routiers, réglementation et contrôle technique, transports, urbanisme...).

Il est proposé de désigner le conseil municipal en charge des questions de sécurité routière :

Monsieur Eric DELMAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte :

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.9 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour la cérémonie du 11 novembre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des commémorations des 100 ans du début de la 1^{er} guerre mondiale et des 70 ans du débarquement, plusieurs manifestations seront organisées dans un esprit de devoir de mémoire. Monsieur le Maire précise que ce sont les anciens combattants des Services Spéciaux qui ont choisi BRAX comme lieu national de commémoration pour ce 11 novembre.

En effet, le château de BRAX a été le lieu où le réseau Morhange a mené ses actions au cours de la période d'occupation et ses faits de guerre ont été reconnus par le Général de Gaulle. Ce réseau de contre-espionnage a été à l'origine de la création des services secrets de l'après-guerre.

Un conteur ravivera la mémoire de Jean-Jaurès. Trois expositions des archives de Toulouse seront proposées sur les thèmes de « Jean-Jaurès », « Le centenaire de la Grande Guerre » et « Toulouse sous l'occupation ». Un spectacle chants et contes viendra ranimer le souvenir de ceux qui se sont engagés afin de défendre notre liberté.

Des lectures seront proposées à la bibliothèque pour les enfants de tous âges en partenariat avec les enseignants.

Enfin la commémoration sur la stèle Morhange et au monument aux morts sera complétée par une intervention d'une historienne réputée de Toulouse qui rappellera l'histoire des résistants de Brax.

Ces manifestations seront assurées par des professionnels mais également par plusieurs acteurs de notre réseau associatif Braxéen. Elles s'adresseront à tous les publics y compris aux plus jeunes. Elles permettront de maintenir la mémoire de ceux qui, au péril de leur vie, se sont élevés contre un état de dictature.

Aussi, afin de nous aider à organiser au mieux cet évènement exceptionnel, dont vous trouverez en annexe le plan de financement une demande de subvention sera adressée aux institutions publics susceptibles de nous aider financièrement.

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal décide de demander cette subvention exceptionnelle et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention exceptionnelle.

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.10 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour achat informatique.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire évoluer et de compléter le système informatique de la mairie par l'achat d'un deuxième serveur. Ce serveur sera dédié à la messagerie et à la gestion des plannings partagés pour les élus et les associations.

Monsieur le Maire propose l'acquisition à la Société Info Services demeurant 12 rue de la Tour, 31490 BRAX, au prix de 4 600 euros H.T. et propose au conseil de le suivre sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restante à la charge de la commune, déduction faites de la subvention, est déjà inscrite au Budget Primitif sous le numéro d'opération 1101.

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère et accepte cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général :

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.11 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour les écoles.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°8-2 du 18/07/2014 suite à une erreur de frappe.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux aux écoles.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées :

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix € HT
SOCIETE DUNAC	Mise en place d'une alarme incendie	2 067,38
ETABLISSEMENT LAHIL	Fourniture et pose de rideaux	1 455,41
ETABLISSEMENT LAHIL	Bandeaux en tissu	868,60
SAS SAINTES RG	Démolition de murets	950,00
SAS SAINTES RG	Démolition de dalle	1 850,00
	TOTAL	7 191,39

Cette proposition pour un montant total hors taxe de 7 191,39 € HT apparait être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.12 – RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour l'aide au recrutement.

Monsieur le Maire fait part de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

L'intervention du CDG 31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Approuve les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion.
- Autorise le Maire à faire appel à ce service pour le recrutement d'un responsable de gestion budgétaire et comptable et à signer la convention.
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants soit 700,00 euros, et qui sera imputée à l'article 611 du budget.

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9.13 – RESSOURCES HUMAINES : Création de postes d'adjoints administratifs:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent occupant les fonctions de comptable au sein de la collectivité va partir prochainement à la retraite. Aussi, en vue d'un recrutement futur et afin de ne pas retarder ce recrutement propose de créer trois postes à savoir :

- un poste d'adjoint administratif de 1^{er} classe, à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 2eme classe, à temps complet,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1er classe, à temps complet.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide de procéder à la création de ces postes :

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

9.14 – QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL	1
DU 29 septembre 2014 à 20 heures 30	1
9.1 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.....	2
9.2 – DECISION DU MAIRE : Prolongation du marché de gestion et animation de l'ALAE et du PAJ par convention.	2
9.3 – DECISION DU MAIRE : Signature du marché de la restauration scolaire.	2
9.4 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Règlement intérieur du conseil municipal.....	2
9-5– INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Indemnités du maire.....	2
9-6 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Indemnités aux adjoints.	3
9-7 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Indemnités aux conseillers titulaires d'une délégation.	3
9.8 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Désignation du correspondant sécurité routière.	4
9.9 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour la cérémonie du 11 novembre.	4
9.10 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour achat informatique.....	5
9.11 – SUBVENTIONS : Demande de subvention pour les écoles.	5
9.12 – RESSOURCES HUMAINES : Convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour l'aide au recrutement.	6
9.13 – RESSOURCES HUMAINES : Création de postes d’adjoints administratifs:	7
9.14 – QUESTIONS DIVERSES.	7